

A L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE (dans les 15 jours) :



Direction Générale du Travail

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ D'ENTREPRISE OU D'ÉTABLISSEMENT MEMBRES TITULAIRES



N° 10114 *03

CE

EL 02

2 exemplaires du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence à l'inspecteur du travail.

1 exemplaire du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence au centre de traitement des élections professionnelles, à l'adresse suivante :

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT	COLLÈGE CONCERNÉ	
Raison sociale : <u>DUPONT</u>	DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :	
Adresse : <u>13 RUE DU CHATEAU</u>	Collège unique <input type="checkbox"/>	COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : (cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)
Code postal : <u>78000</u> Ville : <u>VERSAILLES</u>	1^{er} collège : ouvriers, employés <input checked="" type="checkbox"/>	Ouvriers 1 <input checked="" type="checkbox"/>
SIRET de l'établissement : <u>12345678901234</u>	2^{ème} collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres <input type="checkbox"/>	Employés 2 <input checked="" type="checkbox"/>
Autres établissements concernés par l'élection : Liste à compléter au verso	3^{ème} collège : ingénieurs et cadres <input type="checkbox"/>	Techniciens 3 <input type="checkbox"/>
Numéro de convention collective (IDCC) : <u>3258</u>	Autre <input type="checkbox"/>	Agents de maîtrise 4 <input type="checkbox"/>
INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION		
Durée du mandat des élus : <u>4</u> années	Ingénieurs 5 <input type="checkbox"/>	
Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) : <u>13</u>	Cadres 6 <input type="checkbox"/>	
S'agit-il d'une élection partielle (si Oui , cochez la case) : <input type="checkbox"/>	Autres : 7 <input type="checkbox"/> (préciser) _____	
Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : <u>20/12/2005</u>		

CTEP TSA 79104 76934 ROUEN CEDEX 9

MT1

RÉSULTATS CONCERNANT LE 1 ^{er} TOUR	1. Y a-t-il eu carence ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (cocher)		Nombre de listes présentées au premier tour <u>0,2</u>
Date du 1 ^{er} tour (JJ/MM/AAAA) : <u>20/12/2009</u>	2. Le quorum a-t-il été atteint ?		Nombre de sièges à pourvoir par le collège P = <u>0,5</u>
A. Nombre d'électeurs inscrits A = <u>100</u>	QUORUM = $E = \frac{A}{2} = \frac{100}{2} = 50$		Quotient électoral (2 décimales)
B. Nombre de votants B = <u>80</u>	<input type="checkbox"/> Non si D est inférieur à E		$G = \frac{D}{P} = \frac{75}{5} = 15$
C. Bulletins blancs ou nuls C = <u>5</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui si D est supérieur à E		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C) D = <u>75</u>			

NOMS et PRENOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste)
Le nom des candidats élus sera souligné

Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Si le quorum n'est pas atteint, ne pas remplir.							ELUS Porter la mention «Elu»	Nombre d'élus par liste
				Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$ (2 décimales)	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste, inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				
1	2	3	4	5	6	7	8	1 ^{er} siège 9	2 ^{ème} siège 10	3 ^{ème} siège 11	12	13
LISTE N°1												
M. A	H SYNDICAT 1	35	34	168	5	33,6	2				ELU	2
Mme B	F SYNDICAT 1	35	35	168	5	33,6	2				ELUE	2
Mme C	F SYNDICAT 1	35	33	168	5	33,6	2					2
M. D	H SYNDICAT 1	35	31	168	5	33,6	2					2
Mme E	F SYNDICAT 1	35	35	168	5	33,6	2					2
LISTE N°2												
Mme F	F SYNDICAT 2	40	38	194	5	38,8	2	1			ELUE	3
M. G	H SYNDICAT 2	40	40	194	5	38,8	2	1			ELU	3
M. H	H SYNDICAT 2	40	37	194	5	38,8	2	1			ELU	3
Mme I	F SYNDICAT 2	40	39	194	5	38,8	2	1				3
M. J	H SYNDICAT 2	40	40	194	5	38,8	2	1				3

Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1er tour, précisez :

Paraphe des membres du bureau de vote

Nom de la liste commune	Noms des organisations entrant dans cette liste (avec intitulé de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Signatures du PV par les membres du bureau de vote au verso.

